



Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29/03/2018 relatif aux renseignements urbanistiques

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

A COMPLÉTER EN MAJUSCULES

Nos références :.....

Au collège des bourgmestre et échevins de Ganshoren

Madame, Monsieur,

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29/03/2018 relatif aux renseignements urbanistiques, **je vous prie de bien vouloir me délivrer¹ les renseignements urbanistiques pour le bien sjs** (rue + numéro + boîte + étage; un bien par

demande): *appartement 2ème étage droit avenue des Glaises Nationales, 75 bte 5 + garage n° 3 au rez*
 cadastré *21392*..... 1ère Division – Section *B*..... – Numéro *0034R2P006*
 et appartenant à (NOM, prénom ou dénomination et n° d'entreprise et adresse) : *Poelb*

.....
3 propriétaires ! cf annexe.....

Demande urgente² : ~~oui~~ non

Je joins à la présente :

- A. Si je suis titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, les renseignements relatifs au titre qui s'attache à ce droit;

ou³

→ Si je suis une personne mandatée par le titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, les renseignements relatifs au titre qui s'attache au droit réel, ainsi qu'une copie du mandat. Les mandataires de justice, les notaires et les avocats sont dispensés de produire la copie du mandat.

¹ Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans les trente jours ou, lorsqu'il y a urgence, dans les cinq jours ouvrables de la réception de la demande complète.

² En cas d'urgence, le montant de la redevance pour la délivrance des renseignements peut être doublé. L'urgence est présumée en cas de vente judiciaire

³ Biffer la mention inutile.

B. La preuve du paiement (= copie de l'extrait bancaire) de la redevance de ^{98,50}~~96,80~~ euros (x2 en cas d'urgence pour vente judiciaire uniquement), à verser sur le compte bancaire suivant : **BE09 0960 0014 9157** (Caisse communale de Ganshoren) avec la mention : RU + adresse exacte du bien (rue + n°)

C. Le cas échéant, le document attestant de l'urgence de la demande (vente judiciaire) ;

D. Si je suis titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien ou une personne que ce titulaire mandate pour ce faire, le descriptif sommaire du bien⁴.

Coordonnées du demandeur :

*Nom : MICHAUX Grégoire

*Adresse : Cité de Louvain 20
Blo Beauvechain

Adresse électronique : info@gregoiremichaux.be TEL 010/86.60.17 - FAX ~~010/86.60.99~~
Info@gregoiremichaux.be

Grégoire MICHAUX

Notaire

Chaussée de Louvain 20

1320 Beauvechain

Téléphone : 010.2660.17

GSM : /

FAX : /

*Si vous êtes un particulier, le n° du Registre National : /

(au dos de votre C.I.)

**Informations obligatoires pour que la demande soit considérée comme complète.*

J'accepte que les renseignements urbanistiques me soient également adressés par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessus : oui ~~non~~

Date : 5/2/2024

Signature du demandeur

[Signature]
Pr. le Notaire

⁴ Le descriptif sommaire est constitué d'une description littérale et d'un ou de plusieurs croquis ou plans, l'ensemble de ces documents devant refléter parfaitement la situation de fait du bien. Il peut se limiter à une description littérale dans le seul cas où celle-ci suffit à comprendre parfaitement la situation de fait du bien. Il peut être accompagné d'un reportage photographique légendé et indiquant les différents endroits de prise de vue. Le descriptif sommaire est daté et signé par son auteur et comprend au moins les éléments suivants :

- l'adresse exacte du bien décrit ainsi que le numéro de la ou des parcelles cadastrales ;
- les caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures ;

- la destination ou l'utilisation de chaque construction ou partie de construction lorsque leur destination ou utilisation différent ;
- le nombre d'unités de logement incluses dans le bien et leur répartition ;
- le nombre d'emplacement de stationnement.

Lorsque le bien visé par le demande est constitué de plusieurs constructions, chaque construction est décrite distinctement.

ru. si @ ganshoren. brussels

DESCRIPTIF SOMMAIRE

COMMUNE DE GANSHOREN-deuxième division :

Dans un immeuble à appartements multiples sis Avenue Des Gloires Nationales numéro 75, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent section B numéro 0034R2P0000 :

Un **appartement** au deuxième étage sous le numéro B2, contenant :

a) En propriété privative et exclusive :

l'appartement proprement dit comprenant hall d'entrée, une cuisine, un séjour, hall de nuit et deux chambres, et cave B2.

b) En copropriété et indivision forcée :

Les cinq cent cinquante-trois/dixièmes (553/10.000ièmes) des parties communes dont le terrain.

Identifiant cadastral : 0034R2P0006

Le **garage numéro 3** sis aux sous-sols comprenant :

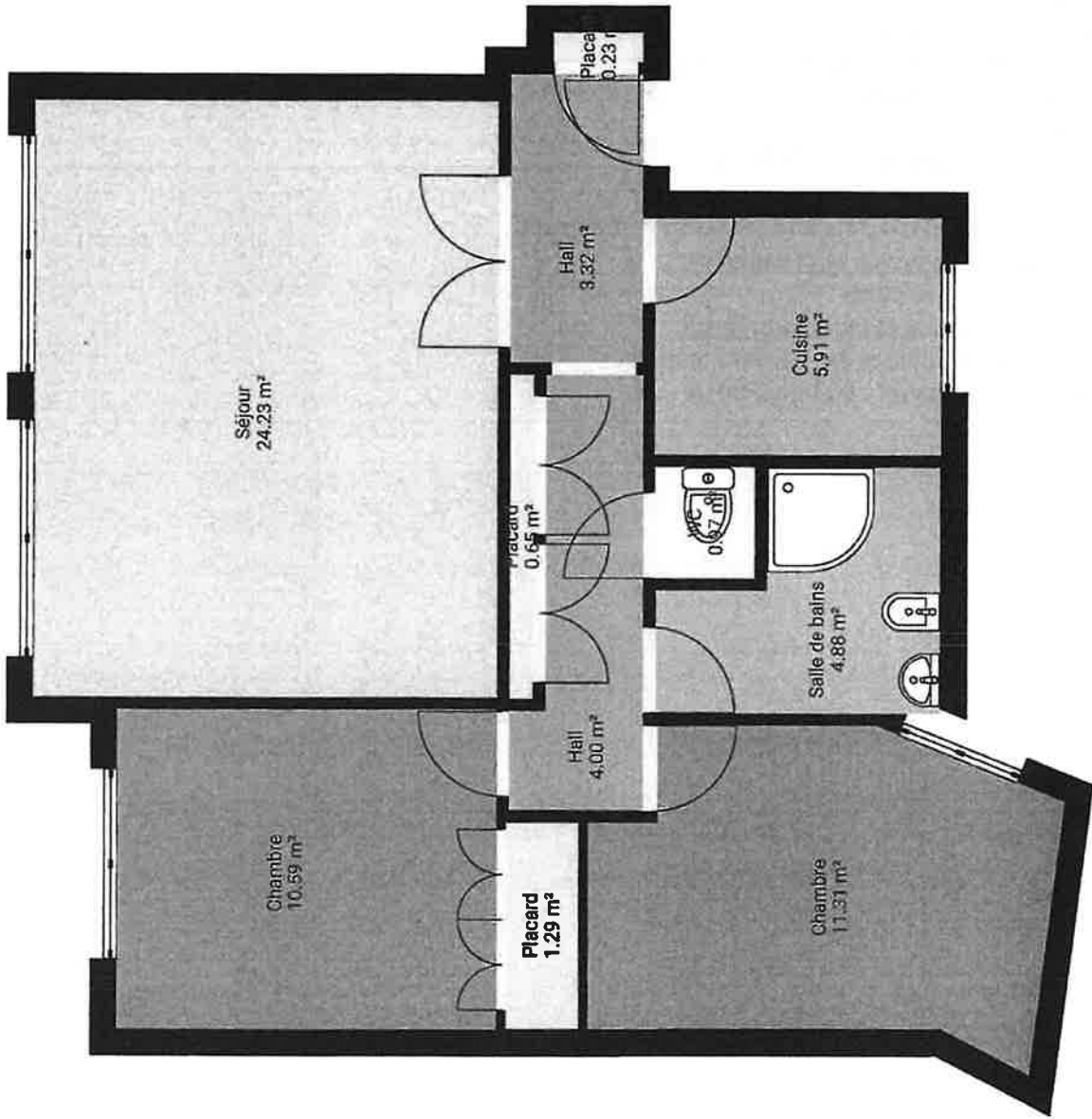
a) En propriété privative et exclusive :

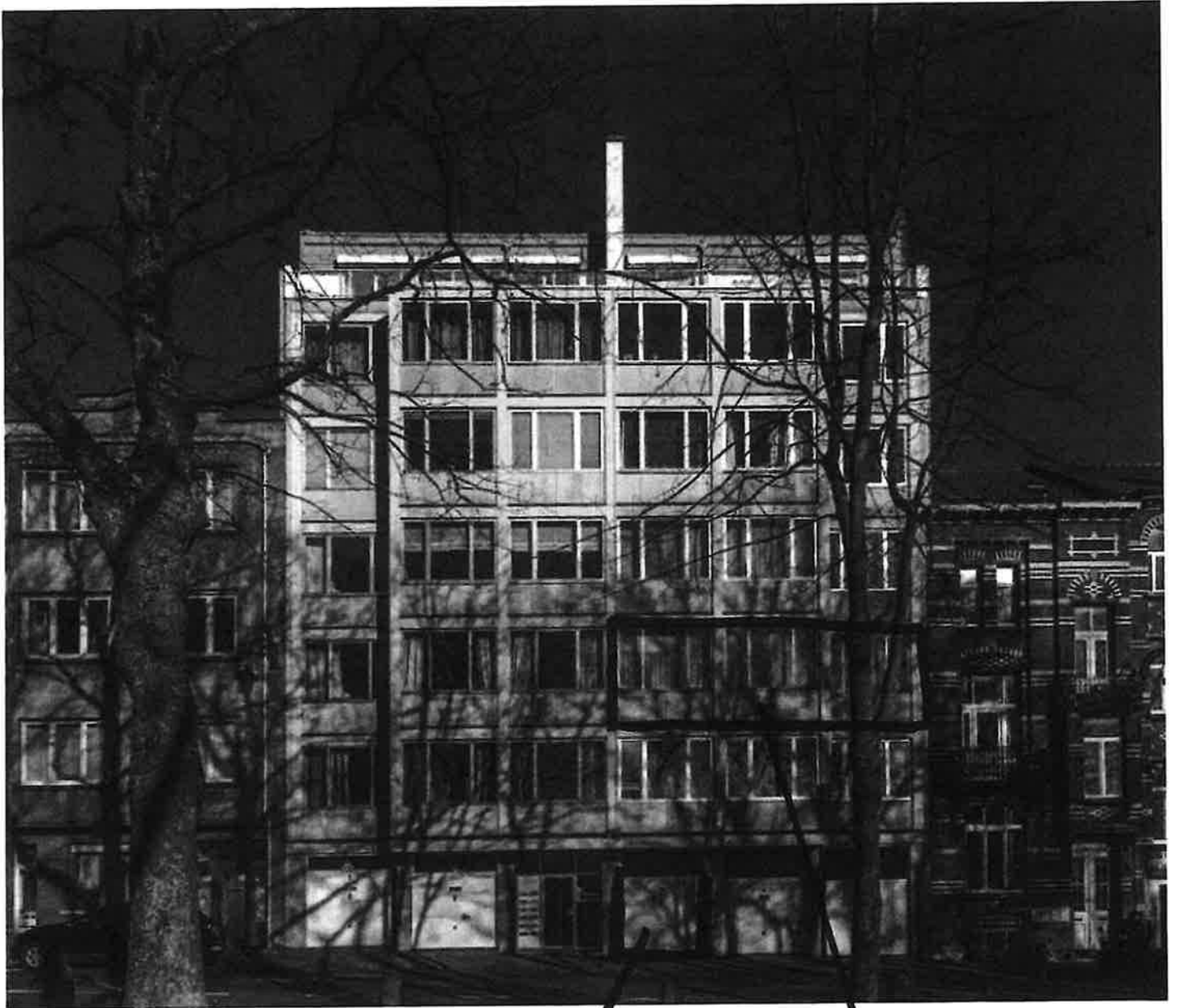
le garage avec sa porte.

b) En copropriété et indivision forcée :

les cent/dixmillièmes des parties communes

Identifiant cadastral : 0034R2P0018





Garage 3

Appartement B2